



La fumée dans mon école

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 11 février 2003

Je travaille en lycée agricole et doit subir tous les jours la fumée des élèves et des enseignants. Le proviseur ne veut rien entendre pour ne pas faire de vague

que puis-je faire ?

Réponse :

Consultez les [conditions d'application de la loi](#) dans les établissements d'enseignement.

Inspirez-vous ensuite des [conseils pratiques](#) proposés par DNF pour préparer votre dossier